



Commissions Administratives Paritaires Locales C et B du 7 février 2013

Mouvement local au 1er avril 2013

COMPTE-RENDU DES CAPL N°2 et N°3

Ces CAP Locales se sont déroulées le 7 février 2013 à 9h00 pour la CAPL n°3 (catégorie C) et 10h45 pour la CAPL n°2 (catégorie B).

Avant le début des débats, nous avons lu la déclaration liminaire commune aux deux CAP ci-après :

Ces deux CAP locales s'ouvrent aujourd'hui dans un contexte et un climat particulier : les personnels de la DGFIP étaient en grève le 31 janvier dernier pour exprimer leur exaspération, voire leur résignation face à un quotidien désormais insupportable.

Chaque jour, la dégradation des conditions de travail s'accélère pendant que la qualité du service régresse et que la charge de travail explose. Les agents sont à bout de souffle sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois, des restrictions budgétaires, de l'augmentation régulière de la fréquentation de nos services et la menace croissante de restructurations.

Alors même que la crise économique amplifie les difficultés de nos concitoyens, nous ne sommes plus en capacité de répondre à leurs exigences. Cette situation génère des tensions sans précédent pouvant aller jusqu'à l'agression verbale, voire physique, des agents chargés de l'accueil.

Elle se traduit également par un repli de la présence du service public, notamment par la suppression de nombreuses trésoreries en secteur rural depuis de nombreuses années, alors que le besoin en termes de conseil aux collectivités locales demeure élevé.

Dans ce contexte d'efforts incessants demandés aux agents, les traitements et régimes indemnitaires sont gelés pour la troisième année consécutive, et dans le même temps, la « démarche stratégique » se met en place, contre l'avis des organisations syndicales et donc, des personnels et vise, sous couvert de simplification, à l'abandon pur et simple de certaines missions et à de nouvelles vagues de restructuration du réseau.

Les restrictions de budget de fonctionnement aboutissent à alourdir la charge de travail dans une recherche systématique et aveugle d'économies. Les personnels ne sont ni correctement ni rapidement indemnisés lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins du service ou en formation. En 2012, certains départements étaient en cessation de paiement dès le mois de juillet. Faudra-t-il qu'un jour les agents paient pour travailler ?

Concernant les deux CAP locales qui nous réunissent aujourd'hui, force est de constater que de nombreux services sont en souffrance. Ces postes en difficulté de fait, perdent toute

attractivité au regard des demandes de mutation. C'est notamment le cas pour des trésoreries situées en milieu rural et/ou à effectif réduit.

Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel du service public de proximité. Les suppressions d'emplois, spécialisations et abandons de missions ont fortement fragilisé le réseau et mettent à mal la pérennité des structures concernées.

C'est pour cette raison que la CGT Finances Publiques revendique le maintien d'un mouvement spécifique sur postes, tout en rappelant fermement que cela ne doit en rien occulter les responsabilités de l'administration quant aux moyens qu'elle octroie pour répondre à l'enjeu d'un service public de proximité de qualité.

La CGT Finances Publiques rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties de personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents. C'est pourquoi, une fois de plus nous dénonçons vigoureusement et nous nous opposons fermement dans le cadre des mouvements locaux à une banalisation des postes C et B de la filière gestion publique.

L'opacité et l'absence de règles en local nuisent à l'équité entre agents. Comment pouvez vous expliquer à vos agents, Monsieur le Président, qu'un cadre C en attente de mutation, parfois dans une situation de grande détresse liée au contexte familial ou à l'éloignement géographique, se trouve pénalisé parce que vous, et vous seul, faites le choix de mettre un cadre B à sa place ??? Il en est bien évidemment de même pour un B qui verrait un agent C lui prendre le poste auquel il pouvait prétendre.

*La CGT Finances Publiques tire la sonnette d'alarme depuis des années sur les multiples suppressions d'emplois qui ont généré une telle situation, dont vous êtes en partie responsable Monsieur le Président. Et que dire de votre politique d'affectation à la chaise pour les promus en liste d'aptitude, vous les affectez sur place, sur un emploi C, privant ainsi 1 agent C qui a déposé sa mutation pour 1 emploi de catégorie C vacant. De même l'affectation directe des listes d'aptitudes sur leur poste en priorité prive 1 agent B plus ancien d'une mutation qu'il **aurait pu obtenir**.*

La CGT Finances Publiques revendique, comme l'an passé, que les vacances de poste au sein de la DDFIP soient affinées par service en tenant compte des spécialités (SPL, etc, ...) comme cela était le cas dans les tableaux des années précédentes.

La CGT Finances Publiques souhaite également savoir sur quels critères et selon quelles règles les contrôleurs sortis d'école sont affectés.

Enfin, nous nous interrogeons sur les raisons de la présence d'une liste d'émargement pour les agents ayant participé aux réunions sur la réforme de la notation qui se sont tenues à SENS, le 31 janvier 2012, jour d'appel à la grève au niveau Fonction Publique.

Le fait que vous ayez fait savoir que ces réunions étaient obligatoires, conjugué à la présence de liste d'émargement ont mis la pression à certains collègues du nord du département qui auraient souhaité être grévistes mais qui se sont sentis quelque peu piégés.

En réponse à notre liminaire, M Saillard nous affirma qu'il n'avait pas d'inquiétude de fermeture de postes sur l'Yonne en 2013.

Concernant le mouvement spécifique sur poste, le poste à pourvoir sur la trésorerie d'Ancy le Franc n'a pas été pourvu dans le cadre du mouvement national. La situation n'incombe donc pas la Ddfip de l'Yonne.

Concernant l'affectation des cadres B stagiaires (sortie d'école), la Ddfip se devait avant fin novembre 2012 de choisir l'affectation qu'ils auront au 1/5/2013 sans que les agents émettent une fiche de souhait. Il a été précisé que cette règle visait à s'appliquer pour la toute dernière fois cette année.

Concernant la liste d'émargement qui a été mise en place le 31 janvier dernier au cours des 2 réunions « notation » sur le site de Sens, il nous a été répondu que c'était pour faciliter le comptage des agents, pré-inscrits à cette réunion et que la Ddfip89 se devait de rendre des comptes à la DG sur le nombre de participants. La réponse de « normand » du directeur ne nous a pas forcément convaincu.

Concernant notre dénonciation de la banalisation des postes C et B sur les trésoreries, M. Saillard assume sa responsabilité. Pour lui, il faut faire tourner le réseau ; il prend ses décisions dans le cadre de l'intérêt du service et celui de l'agent . On notera toutefois que l'agent passe plutôt en second rideau...

Pour la direction, il est préférable de n'avoir qu'un agent en souffrance plutôt qu'un service entier !!! Notez qu'à partir d'une vacance de -1 sur un poste en Gestion Publique, vous n'êtes pas certain d'obtenir satisfaction sur votre demande.

CAP N° 3 (catégorie C)

APPROBATION DU PV DU 15 /10/2012

Pour vice de procédure, la signature du PV est remise à la prochaine CAP.

MOUVEMENT MUTATION FGP au 01/04/2013 :

Dans l'Yonne, avant CAP locale, nous étions à -0,2 C. Seul un cadre C arrive au sein du département pour 7 départs (2 mutations au 01/04/2013 et 5 retraites en 2013) et 1 suppression de poste de cadre C.

Concernant les demandes non satisfaites au 1^{er} septembre 2011 (ancienneté de la demande), ni V. MINEAU ni P. BRETIN n'obtiennent satisfaction par manque de vacance sur le SIP d'Auxerre.

En revanche, T. LACASSAGNE obtient sa mutation à Joigny au 1^{er} avril 2013 grâce à l'intervention des organisations syndicales.

Concernant les 7 demandes par ancienneté administrative (6 demandes de mutation interne et 1 extérieure), seul S. DELORME (Nice) est muté à Migennes, ce qui ne répond pas à sa demande initiale (le sénonais), malgré une suggestion de la CGT de l'affecter sur la trésorerie de Chéroy.

L'essentiel des demandes se concentrent sur le nord du département qui compte peu de vacances.

Le cas de D. NOEL a été longuement débattu et l'administration envisage de lui donner satisfaction au prochain mouvement (départ en retraite de A. TARREAU au 1^{er} août) affaire à suivre ...

Le mouvement local a été soumis au vote. La CGT et Solidaires ont voté contre, FO s'est abstenue.

CAP N° 2 (catégorie B)

MOUVEMENT MUTATION FGP au 01/04/2013 :

Dans l'Yonne, avant CAP locale, nous étions à - 5,4 B. Trois cadres B arrivent au sein du département par mutation et 5 arrivent en sortie d'école suite à réussite au concours. Il y a 5 départs (1 mutation au 01/04/2013 et 4 retraites en 2013) et 5 suppressions de poste de cadre B (au 1^{er} septembre 2013).

Concernant les demandes non satisfaites au 1^{er} septembre 2011 (ancienneté de la demande), sur 4 demandes encore en « stock » personne n'obtient satisfaction alors que C. MESSAGE et D. HABERT avaient demandé des postes pour lesquels il existe des vacances en catégorie B. Une fois de plus ces collègues sont victimes de la banalisation des postes entre catégorie C et B. Concernant le cas de C. LEGRAS et de N. FOURNILLON, il n'y avait pas de vacance de poste par rapport à leur demande.

Concernant les 11 demandes par ancienneté administrative (8 demandes de mutation interne et 3 extérieures), seule M.J. BECKER obtient son 1^{er} vœu (DDFIP Auxerre).

V. GOURIER obtient AILLANT (son 2^{ème} choix) alors qu'il existe une vacance de B sur son 1^{er} vœu (Joigny).

A. ALAOUI obtient Vermenton qui constitue son 5^{ème} vœu alors que là encore il y a une vacance de B sur son 1^{er} choix (TP Auxerre), sur son 2^{ème} choix (SIP Auxerre) et sur son 3^{ème} choix (Migennes).

Réponse de M. SAILLARD lorsque nous l'avons interrogé sur cette situation : j'aurais pu le mettre à Avallon !!! L'agent ne l'avait pas demandé ...

Concernant le cas de Monique PULBY en poste à Aillant et qui demande Toucy, l'administration envisage de lui donner satisfaction au 1^{er} septembre, affaire à suivre...

Les 4 autres collègues n'obtiennent rien si ce n'est le droit de rejouer au 1^{er} septembre alors même que pour certains il y avait des possibilités mais là encore nécessité de service et banalisation entre C et B bloque tout mouvement de mutation.

Les contrôleurs stagiaires sont quant à eux affectés à compter du 1^{er} mai dans les postes suivants :

J.J TRABAUD : Aillant sur Tholon ;

E. RUIZ : St Fargeau ;

E. MONTEMONT : Toucy ;

P. MAYENOBE : Avallon

F. MALEPART : Paierie Départementale

Si on devait résumer cette CAP, l'administration ne tient compte que des nécessités de service au détriment des agents qui, pour certains, risquent de rester sur le même poste un certain temps voire un temps certain C'est pourtant cette même administration qui dans le cadre des entretiens d'évaluation et des listes d'aptitude prône la mobilité géographique et fonctionnelle.

La CGT continuera de dénoncer cette situation et mettra tout en œuvre pour que les agents obtiennent satisfaction à chaque fois que cela sera possible.

Les élus CAPL N°2 et N°3 de la CGT Finances Publiques de l'Yonne

-7 février 2013-